



PRÉFET DE LA RÉGION GUADELOUPE

*Liberté
Égalité
Fraternité*



Le 28 juillet 2021

COMMUNIQUÉ DE PRESSE

COVID-19

Point de situation en Guadeloupe

Dégradation épidémique aiguë par la 4ème vague – Passage de la Guadeloupe en état d'urgence sanitaire – Nouvelles mesures administratives de freinage

Les chiffres épidémiques en cours de la semaine 29 font état d'une très nette dégradation de la situation épidémique, en accélération depuis lundi 19 juillet avec près de 1 072 cas positifs sur la semaine, contre 298 cas pour la totalité de la semaine précédente. **Le taux de positivité est de 10,1%** (contre 4,8 % la semaine précédente), désormais au-dessus du seuil d'alerte national (fixé à 10%), avec 4 037 tests supplémentaires réalisés par rapport à la semaine 28. **Le taux d'incidence a largement dépassé le taux d'alerte de 50/100 000, puisque se situant à 284,4/100 000 habitants**, soit plus qu'un triplement par rapport au taux d'incidence relevé à 79,1/100 000 sur la semaine d'avant. Le R effectif est de 2,22 ce qui veut dire qu'1 personne contaminée transmet le virus à plus que 2 autres personnes.

L'accélération de la circulation et de la transmission pèse déjà fortement sur notre système de santé.

Il faut freiner la progression du virus et casser les chaînes de contamination, en renforçant notre vigilance collective, en observant les gestes barrière et en se vaccinant. Notre taux de couverture vaccinale par les 1ères injections chez les plus de 18 ans est à ce jour de 27,77 % et de 5,81 % chez les adolescents, il demeure donc bien trop faible pour envisager une protection collective au sein de la population en dépit du sursaut vaccinal enregistré ces derniers jours.

L'augmentation des sollicitations des services de secours (SAMU et SDIS) liées à des malades de la covid, constatée depuis la semaine dernière, s'est confirmée et continue de progresser. Le CHU de la Guadeloupe a activé son plan blanc en fin de semaine dernière, en liaison avec l'ARS, et se réorganise afin d'accroître ses capacités d'accueil en réanimation et d'accueil de patients en services de médecine, notamment par des déprogrammations d'opérations et un report d'activité vers les autres établissements de santé de la Guadeloupe.

Cette accélération forte de la circulation épidémique est particulièrement inquiétante du fait de la forte fragilité sanitaire de la population. Si l'accélération de la vaccination sur le territoire reste l'enjeu majeur de la lutte contre la covid-19 à moyen et long terme sur le territoire, **le retour au respect des gestes barrières et distanciations sociales** au cours de cette période estivale est un impératif qui s'impose à tous pour lutter contre cette nouvelle vague épidémique.

Le préfet de la région Guadeloupe appelle également tout un chacun à limiter voire reporter sa participation à des rassemblements festifs et des activités de groupe, ceci même lorsqu'elles sont organisées dans le cadre privé. Les grands rassemblements familiaux et les mariages, par le brassage générationnel qu'ils impliquent, doivent dans la mesure du possible être reportés.

Face à la confirmation de la dégradation de l'épidémie ces derniers jours, le Conseil des ministres a adopté ce jour un décret plaçant la Guadeloupe et les îles du Nord sous le régime de l'état d'urgence sanitaire durant un mois. Cette durée sera prorogée jusqu'au 30 septembre avec l'entrée en vigueur prochaine de la loi relative à la gestion de la crise sanitaire. Ce régime habilite le Gouvernement et le représentant de l'État dans les territoires concernés à la prise de mesures renforcées pour lutter contre l'accroissement de la circulation épidémique.

En conséquence, et suite à la consultation du comité des élus réuni ce mercredi, le préfet de la région Guadeloupe a décidé l'entrée en vigueur des mesures suivantes :

> à compter du vendredi 30 juillet :

- un couvre-feu est rétabli sur tout le territoire de la Guadeloupe entre 21h et 5h du matin ;
- les manifestations et événements sportifs organisés sur la voie publique sur déclaration ou autorisation ne pourront plus rassembler que 50 sportifs au maximum, contre 500 jusqu'ici ;

> à compter du lundi 2 août :

- les passagers des vols entre la métropole et la Guadeloupe (dans les deux sens) ne disposant pas d'un schéma vaccinal complet devront justifier, pour pouvoir voyager, d'un motif impérieux d'ordre personnel ou familial, d'un motif de santé relevant de l'urgence ou d'un motif professionnel ne pouvant être différé. Cette règle constitue une contrainte supplémentaire par rapport aux mesures existantes de présentation d'un test au départ et de septaine à l'arrivée.

Si la dégradation de la situation épidémique venait encore à s'accroître, pourront être interdits dans le courant de la semaine prochaine les pique-niques en extérieur sur les plages, le long des rivières et cours d'eau ainsi que sur les carbetts.

Face à la recrudescence des clusters signalés dans les entreprises ces derniers jours, le préfet de la région Guadeloupe appelle les entreprises et administrations publiques guadeloupéennes à une utilisation accrue du télétravail pour leurs salariés et leurs agents.

L'application des protocoles sanitaires en vigueur dans les centres commerciaux, lieux de brassage importants, sera revue et renforcée dans les prochains jours.

L'ensemble de ces nouvelles mesures s'ajoutent aux mesures déjà en vigueur sur le territoire, **notamment l'obligation élargie du port du masque dans les zones bâties sur la voie publique et dans les établissements recevant du public, ainsi que l'interdiction de regroupement de navires à couple**, sauf raisons de sécurité.

Pendant ces vacances, les centres de vaccination et les centres de dépistage restent ouverts et vous accueillent avec ou sans rendez-vous. Les listes des centres et des dispositifs de dépistage sont disponibles sur les sites de l'ARS et de la Préfecture ainsi que dans les cabinets de vos professionnels de santé.

Par ailleurs, les équipes de la Croix-Rouge seront présentes sur les lieux à haute fréquentation touristique durant le mois d'août pour mettre à disposition des autotests qui, sans remplacer les outils de diagnostic déjà déployés (tests PCR sur prélèvement nasopharyngé ou salivaire et tests antigéniques sur prélèvement nasopharyngé) constituent un outil supplémentaire pour confirmer ou infirmer dans des délais courts des suspicions de contagion. L'objectif est de casser au plus vite les chaînes de contamination grâce à la mise à disposition de ces auto-tests.

Pendant ces vacances, vos professionnels de santé, médecins, pharmaciens continuent également à vacciner. Le virus ne prend pas de vacances !

Nous devons accélérer la vaccination afin de protéger les plus fragiles mais aussi créer une immunité collective dans notre archipel !